



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 5 mars 2002**

**6811/02**

<b>POLGEN</b>	<b>9</b>
<b>JAI</b>	<b>36</b>
<b>ECOFIN</b>	<b>93</b>
<b>TRANS</b>	<b>72</b>
<b>RELEX</b>	<b>31</b>
<b>ECO</b>	<b>68</b>

**NOTE DE LA PRÉSIDENTE**

---

au: Comité des Représentants permanents (2e Partie)

---

Objet: Plan d'action de l'Union européenne dans la lutte contre le terrorisme  
– Mise à jour de la feuille de route

---

1. Les délégations trouveront en annexe à cette note la mise à jour de la "feuille de route" pour le mois de mars 2002, reprenant l'ensemble des mesures et des initiatives mises en œuvre dans le cadre du plan d'action décidé suite aux événements du 11 septembre 2001.
2. La Présidence veillera à entretenir des contacts étroits avec le Parlement européen afin d'assurer la meilleure coordination des travaux au sein du Conseil et du Parlement pour l'adoption rapide des mesures législatives, notamment dans les domaines où des procédures accélérées sont envisagées.

**FEUILLE DE ROUTE REPRENANT L'ENSEMBLE DES MESURES ET INITIATIVES À METTRE EN OEUVRE  
DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION DÉCIDÉ PAR LE CONSEIL EUROPÉEN LE 21 SEPTEMBRE 2001**

	<b>OBJECTIF</b>	<b>MOYENS/ INSTRUMENTS</b>	<b>DÉLAI</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>PROGRÈS DÉJÀ RÉALISÉS</b>	<b>TRAVAUX À VENIR</b>
<b>CONSEIL AFFAIRES GÉNÉRALES</b>						
1.	Étendre et rendre plus effective la coalition anti-terroriste	Dialogue politique / visites de la Troïka ou SG/HR / utilisation de forums multilatéraux / visites ministérielles concertées	Continu	Présidence / SG/HR / Commission	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inclusion du sujet du terrorisme dans toutes les réunions du dialogue politique depuis 11/9/01</li> <li>- Rapport de la Présidence au Conseil européen de Laeken</li> </ul>	Poursuite d'un dialogue systématique et continu, à tous les niveaux, avec partenaires
2.	Renforcement du partenariat avec les États-Unis <sup>1</sup>	Divers contacts à tous les niveaux	Continu	Présidence / SG/HR / Commission	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contacts réguliers avec l'UEA au niveau ministérielle (Pres/SG/HR/Cion)</li> <li>- Coordination systématique des contacts à toutes les réunions SLG</li> <li>- Contacts bilatéraux entre COPS/COTER experts sectoriels et leurs homologues américains</li> <li>- Mission IIIème pilier à Washington le 18/10/01</li> <li>- Mission PRO-Eurojust à Washington le 19/11/01</li> <li>- Réponse à la lettre du Président Bush 28/11/01</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi du dialogue à tous les niveaux</li> <li>- Échange de vues et suivi de coopération</li> <li>- Coordination des contacts dans le cadre du Nouvel Agenda Transatlantique</li> <li>- Sommet UE/EUA le 2 mai (date à confirmer)</li> <li>- Troïka COTER/JAI avec les EUA en juin 2002</li> </ul>

<sup>1</sup> Voir également les points 50 à 57 et 67.

OBJECTIF	MOYENS/ INSTRUMENTS	DÉLAI	RESPONSABLES	PROGRÈS DÉJÀ RÉALISÉS	TRAVAUX À VENIR
3. Renforcement des relations de l'Union avec certains pays d'Asie particulièrement concernés par la situation actuelle:				<ul style="list-style-type: none"> <li>- signature accord stratégique EUROPOL- EUA en présence du Secrétaire d'état Powell au Conseil JAI du 6/12/01</li> <li>- Suite aux contacts informels (Prés/Cion/SGC) avec Département d'état et Département de Justice des EUA, accord sur le principe de négociations d'extradition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contacts informels avec les EUA pour entamer négociations sur la valeur ajoutée d'un accord en matière d'entraide pénale.</li> <li>Examen des résultats dans les deux dossiers par le CATS avec CONTRA.</li> </ul>
3a. <u>Pakistan</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des relations, notamment par:               <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'assistance communautaire (trade package)</li> <li>- signature de l'Accord de coopération de troisième génération</li> <li>- le dialogue politique</li> </ul> </li> </ul>	Continu	Présidence / SG/HR / Commission	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rencontre au niveau de la Troïka ministérielle à New York 14/11/01</li> <li>Signature de l'accord de coopération à Islamabad (Présidence/Commission/Président Musharraf) le 24/11/01;</li> <li>Propositions adoptées par le Conseil pour faciliter le commerce;</li> <li>Premier déboursement dans le cadre du programme d'action sociale (décembre 2001)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de l'accord; déboursement assistance financière additionnelle (€ 50 millions) et déboursement accéléré dans le cadre des programmes existants;</li> <li>- Assistance pour élections législatives en octobre 2002 [mission exploratoire en mars 2002]</li> </ul>

OBJECTIF	MOYENS/ INSTRUMENTS	DÉLAI	RESPONSABLES	PROGRÈS DÉJÀ RÉALISÉS	TRAVAUX À VENIR
3b. <u>Iran</u>	Renforcement des relations, notamment par les consultations en vue de la négociation d'un accord de commerce et coopération	Continu	Présidence / SG/HR / Commission		Adoption des directives de négociation d'un accord de commerce et de coopération par le Conseil prévu pour mars 2002
3c. <u>Pays d'Asie centrale</u>	Renforcement de l'engagement et des relations, contribution substantielle en vue de la Conférence de Bishkek (13-14/12/01), définition d'une stratégie de renforcement de coopération	Continu	Présidence / SG/HR / Commission	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite Troïka 30/10/01 au 3/11/01</li> <li>- Conclusions du CAG du 10/12/01</li> <li>- Contribution à la conférence de Bishkek (13/14 décembre 2001)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation et adaptation de l'assistance technique Tacis;</li> <li>- Établissement de sous-comités JAI pour certains pays;</li> <li>- Renforcement de la présence de l'UE en Asie centrale;</li> <li>- Renforcement des liens contractuels avec le Tadjikistan</li> </ul>
3d. <u>Inde</u>	Définition d'un renforcement de coopération	Deuxième sommet avec l'Inde (23/11/01)	Présidence / SG/HR / Commission	Troïka COTER le 9/11/01 Communiqué conjoint et plan d'action adoptés par Sommet du 23/11/01 (avec référence au terrorisme)	Mise en œuvre du plan d'action
4. Renforcement de l'aide humanitaire en Afghanistan et dans les pays limitrophes	Mise à disposition d'aide directe ainsi que par le moyen du UNHCR et d'autres agences spécialisées	En fonction des développements politiques et militaires	Commission / États membres / Conseil Développement	Allocation cumulée de €366 millions (au 22/02/02) Rencontre à haut niveau (Verhofstadt/Prodi) avec les ONG travaillant en Afghanistan et au Pakistan)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contributions additionnelles en fonction des besoins et des développements</li> </ul>

	<b>OBJECTIF</b>	<b>MOYENS/ INSTRUMENTS</b>	<b>DÉLAI</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>PROGRÈS DÉJÀ RÉALISÉS</b>	<b>TRAVAUX À VENIR</b>
5.	Appui de l'UE à un processus politique et de reconstruction en Afghanistan	Divers instruments	Urgent suite aux derniers développements	États membres / Présidence / SG/HR / Commission	<p>Engagement continu de l'UE dans le processus débouchant sur l'Accord de Bonn (Petersberg, 6/12/01)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Réunions du Groupe de pilotage (reconstruction): Washington le 20/11/01, Bruxelles 20-21/12/01;</li> <li>– Nomination d'un représentant spécial UE par CAG le 10/12/01;</li> <li>– CE mécanisme de réaction rapide: €4,7 million pour soutenir le processus de l'accord de Bonn/Petersberg;</li> <li>– Conférences des donateurs à Tokyo 21-22/1/02: €550 millions offerts par l'UE pour l'an 2002;</li> <li>– Ouverture d'un bureau de la Commission (EC office) à Kabul;</li> <li>– Adoption d'un premier programme communautaire de réhabilitation le 26/2/2002 (quick impact) de €57,5 million</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– COASI en tiendra compte lors des discussions sur la communication de la Commission sur une nouvelle stratégie pour l'Asie</li> <li>– Mise à disposition de l'assistance, notamment par le moyen de l'administration intermédiaire afghane</li> </ul>

	<b>OBJECTIF</b>	<b>MOYENS/ INSTRUMENTS</b>	<b>DÉLAI</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>PROGRÈS DÉJÀ RÉALISÉS</b>	<b>TRAVAUX À VENIR</b>
6.	ONU: Assurer le suivi de la résolution 1373 adoptée par le Conseil de Sécurité de l'ONU			États membres / Commission CAG et autres formations du Conseil	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Position commune 2001/930/PESC lutte contre terrorisme</li> <li>– Rapport UE au Comité créé en vertu de l'art 6 résolution 1373/01 approuvé et envoyé au Conseil de sécurité)</li> <li>– Inventaire de l'assistance communautaire existante et future aux pays tiers dans les domaines couverts par la résolution 1373 (justice, affaires intérieures, blanchiment de l'argent, gouvernance, etc.) transmis comme document des services de la Commission au secrétariat du Comité Anti-terrorisme du CS de l'ONU)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action continue dans tous les domaines couverts par la résolution 1373</li> </ul>

	OBJECTIF	MOYENS/ INSTRUMENTS	DÉLAI	RESPONSABLES	PROGRÈS DÉJÀ RÉALISÉS	TRAVAUX À VENIR
6a.	Lutte contre toute forme de financement des activités terroristes (mise en œuvre résolution 1373 (2001))			CAG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Position commune 2001/931/PESC: application mesures spécifiques lutte contre le terrorisme</li> <li>- Règl (CE) n°2580/2001: adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme</li> <li>- Décision 2001/927/CE établissant la liste prévue à l'art. 2 (3), du règl. (CE) n° 2580/2001 du Conseil concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualisation de la liste annexée à la position commune 2001/931/PESC (travaux de la "Clearing House")</li> <li>- Réunions les 26/2 et 12/3</li> </ul>
7.	ONU: Assurer le suivi de la résolution 1390 (2002): <ul style="list-style-type: none"> <li>- interdiction de visa</li> <li>- embargo sur la vente d'armes et assistance militaire</li> <li>- gel des avoirs: donner suite décisions gel des avoirs de Usama Bin Laden, Al-Qaida, Talibans et associés prises par le Comité des Sanctions établi dans la résolution 1267 (1999)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelle position commune PESC</li> <li>- Nouveau règlement CE</li> </ul>	Dans les meilleurs délais	CAG / États membres / Commission	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Examen des nouveaux instruments à poursuivre au sein du Groupe Relex</li> <li>- Modifications par la Commission du nouveau règlement en fonction des décisions prises à New York</li> </ul>	

	<b>OBJECTIF</b>	<b>MOYENS/ INSTRUMENTS</b>	<b>DÉLAI</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>PROGRÈS DÉJÀ RÉALISÉS</b>	<b>TRAVAUX À VENIR</b>
8.	ONU: Conclusion d'une Convention générale de l'ONU sur le terrorisme international	Négociations avec les partenaires à l'ONU en vue d'arriver à un accord global	Sans délai	CAG / États membres	Démarches de la Troïka à N.Y. et dans les capitales de certains pays – Réunions du Groupe de travail de la 6ème Commission les 28/1/02 et 2/2/02 (coordination à 15 sur place)	– Négociation à suivre par le COTER en collaboration étroite avec le CATS
9.	ONU: Signature et ratification de la convention sur la répression du financement du terrorisme		Ratification par tous les États membres dans les meilleurs délais	États membres	Tous les États membres ont signé la Convention (7/10/01). 2 ratifications (4 autres prévues)	Suivi de l'état des ratifications par le groupe COTER
10.	ONU: Accélération de la signature, ratification et mise en œuvre rapide de toutes les conventions internationales pertinentes <i>(Note: il existe 12 Conventions sectorielles)</i>	Dialogue politique / démarches	Ratification par tous les États membres dans les meilleurs délais Démarches vers États tiers meilleurs délais	CAG / SG/HR / États membres	– Démarches de la Troïka – Exploitation des réunions ministérielles lors de la semaine ministérielle de l'AGNU	Suivi de l'état des ratifications par le groupe COTER
11.	– Évaluation systématique des relations de l'Union avec les pays tiers en fonction de leur éventuel soutien au terrorisme – inclusion clause terrorisme dans accords avec pays tiers	Cadre de référence ("Benchmarks" et "grille d'analyse") Document d'orientation du Secrétariat (doc. 5763/02) Note de la Présidence au CAG (doc. 6332/02)		CAG / États membres	– Examen des éventuelles mesures à prendre notamment dans les domaines suivants: a) Insertion dans les accords avec les pays tiers d'une clause "terrorisme" b) Assistance technique aux pays tiers c) Renforcement du dialogue politique (bilatéral, régional et multilatéral)	Examen de la clause anti-terrorisme (au Groupe RELEX) et assistance technique aux pays tiers, sur base des conclusions du COREPER, en vue de recommandations pour un prochain CAG.



OBJECTIF	MOYENS/ INSTRUMENTS	DÉLAI	RESPONSABLES	PROGRÈS DÉJÀ RÉALISÉS	TRAVAUX À VENIR
12. Adaptation des politiques de l'UE en matière de la non-prolifération et de désarmement	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Réflexion commune</li> <li>– Contacts avec les États-Unis</li> <li>– Conclusions du CAG</li> <li>– Action commune non-prolifération et désarmement en Russie</li> <li>– Action ciblée (targeted initiative)</li> </ul>		Présidence / CAG Commission	<p>d) Autres instruments commerciaux ("carotte et bâton")</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– CAG 18/02/02: débat d'orientation (base Note Présidence) discussion sur clause anti-terroriste et assistance technique aux pays tiers</li> <li>– Discussions au Groupe RELEX sur clause anti-terrorisme</li> <li>– CODUN Troïka sur les armes biologiques avec la délégation américaine le 25/10/01</li> <li>– Vidéoconférence avec les États-Unis au niveau des experts le 8/11/01</li> <li>– Adoption des conclusions du CAG du 10/12/01</li> <li>Consultations UE-US sur la non-prolifération, le désarmement et le contrôle des armements (Madrid, 20/02/02)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les groupes de travail CODUN/CONOP/COARM continuent la discussion du doc. de travail de la Présidence et les actions ciblées (targeted initiative)</li> </ul>

	OBJECTIF	MOYENS/ INSTRUMENTS	DÉLAI	RESPONSABLES	PROGRÈS DÉJÀ RÉALISÉS	TRAVAUX À VENIR
13.	Renforcer l'examen des activités des pays candidats en matière de lutte contre le blanchiment	Évaluation par les pairs	Sans délai	Commission	Nouveau projet PHARE sur la lutte contre le blanchiment (février 2002)	Réunion Groupe PAPEG
<b>CONSEIL JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES (JAI)</b>						
<i>Note: Cette feuille de route ne contient que les actions et les mesures avalisées dans leur principe par le Conseil européen ou le Conseil. Certains États membres ont suggéré d'autres initiatives qui pourraient être intégrées dans la feuille de route en fonction de l'accueil qui leur sera réservé (cf. document 13176/01). Le Conseil JAI a pris acte, lors de sa réunion des 6 et 7 décembre 2001, des propositions de la délégation allemande figurant au document 13176/01 et a chargé le Comité de l'Article 36 et le Comité Stratégique sur l'Immigration, l'Asile et le Contrôle des frontières extérieures de les examiner dans les meilleurs délais.</i>						
<b>MESURES LÉGISLATIVES</b>						
14.	Rendre Eurojust opérationnel	Décision-cadre – Fixation du siège		Conseil/Conseil européen	Adoption de la Décision du Conseil créant Eurojust le 28/2/02	– La Présidence examine avec NL les modalités de l'installation provisoire d'Eurojust à la Haye – Règlement intérieur et règlement financier à adopter – Nomination d'un directeur administratif
15.	Mandat d'arrêt européen	Décision-cadre		Conseil	– Le Président du Conseil a constaté un accord politique lors du Conseil JAI, 6-7/12/01 (doc 14867/01 + COR1) – Avis du PE 6/2/02	Réserves parlementaires DK/S/IRL/UK
16.	Définition d'incriminations terroristes	Décision-cadre		Conseil	– Accord politique du Conseil sur le projet de décision-cadre 6-7/12/01 (doc 14845/1/01) – Avis du PE 6/2/02	Réserves parlementaires DK/S/IRL

	<b>OBJECTIF</b>	<b>MOYENS/ INSTRUMENTS</b>	<b>DÉLAI</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>PROGRÈS DÉJÀ RÉALISÉS</b>	<b>TRAVAUX À VENIR</b>
17.	Gel des avoirs	Décision-cadre		Conseil	Accord politique du Conseil le 28/2/02	Reconsultation du PE
18.	Entrée en vigueur des deux conventions extradition de 1995 et de 1996	Ratification par États membres	1/1/02	États membres	Les 2 conventions restent à ratifier par F, IRL et I (pour la convention de 1996) et par B, F, IRL et I (pour la convention de 1995)  Les 2 conventions s'appliquent déjà entre les États membres qui ont fait une déclaration dans ce sens	
19.	Entrée en vigueur de la convention d'entraide pénale	Ratification par États membres	Au courant de l'année 2002	États membres	– Au CATS des 17-18/1/02, tous les États membres ont confirmé leur intention de respecter le délai fixé pour la Convention, ainsi que son protocole – Convention ratifiée par PORT	
20.	Entraide pénale en matière de blanchiment d'argent et de criminalité financière	Protocole à la convention d'entraide judiciaire		Conseil	Le protocole a été signé le 16/10/01 (Conseil JAI)	À ratifier par les États membres

	<b>OBJECTIF</b>	<b>MOYENS/ INSTRUMENTS</b>	<b>DÉLAI</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>PROGRÈS DÉJÀ RÉALISÉS</b>	<b>TRAVAUX À VENIR</b>
21.	Examen de la législation sous l'angle du "risque terroriste"	Rapport de la Commission	Avant fin 2002	Commission/Conseil/ Parlement	Document de travail de la Commission du 5/12/01: "Rapport entre la sauvegarde de la sécurité intérieure et le respect des délégations et des instruments internationaux en matière de protection"	
22.	Création d'équipes conjointes d'enquête <i>En ce qui concerne la mise en œuvre opérationnelle, voir point 33.</i>	Décision-cadre	6-7/12/01	Conseil	- Accord au Coreper du 3/10/01 - Procédure d'urgence introduite au Parlement européen - La décision-cadre sera formellement adoptée par le Conseil dès que DK pourra lever sa réserve parlementaire	Réserve parlementaire DK
23.	Répression des actes criminels comportant l'utilisation de systèmes de communication électroniques	1) Décision-cadre 2) Décision-cadre relative à la reconnaissance mutuelle des mesures d'obtention des preuves (qui couvrira également les enquêtes en matière de criminalité informatique)	Le plus rapidement possible après présentation par la Commission	Commission/Conseil		1) Proposition sera transmise par la Commission au cours du 1er semestre 2002 2) Proposition sera transmise par la Commission mi-2002

	<b>OBJECTIF</b>	<b>MOYENS/ INSTRUMENTS</b>	<b>DÉLAI</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>PROGRÈS DÉJÀ RÉALISÉS</b>	<b>TRAVAUX À VENIR</b>
24. <sup>1</sup>	Assurer un équilibre entre protection données et efficacité policière	Directive concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques		Commission/Conseil Transports/Parlement	Position commune adoptée par le Conseil Transports/Télécommunications le 25/1/02	
25. <sup>2</sup>	Création d'un mécanisme communautaire de coordination des interventions en matière de protection civile	Décision		Conseil	Adoption par le Conseil le 23/10/01 Le mécanisme a donné lieu à: – mise en place d'un groupe d'experts NBC – le renforcement du réseau de contacts entre Services de protection civile – un échange d'information sur accidents ou menaces d'attaques terroristes	
<b>MESURES OPÉRATIONNELLES</b>						
26.	Identification des terroristes présumés en Europe ainsi que des organisations qui les soutiennent afin d'établir une liste commune des organisations terroristes	Coopération entre services des États membres/Europol	6-7/12/01	– Conseil JAI – Responsables des unités anti-terroristes, de renseignement et d'Europol	Adoption d'une position commune ainsi qu'une liste commune des organisations terroristes par le Conseil du 27/1/02	Actualisation de la liste en mars 2002

<sup>1</sup> Voir également le point 69.

<sup>2</sup> Voir également le point 47.

	<b>OBJECTIF</b>	<b>MOYENS/ INSTRUMENTS</b>	<b>DÉLAI</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>PROGRÈS DÉJÀ RÉALISÉS</b>	<b>TRAVAUX À VENIR</b>
27.	Transmission systématique à Europol de toute donnée utile en matière de terrorisme	Coopération États membres/Europol	Sans délai	États membres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Directeur d'Europol a fait rapport au Conseil les 6-7/12/01</li> <li>- Le groupe de travail "Terrorisme" du 30/1/02 a pris note d'un progrès important dans ce domaine</li> </ul>	
28.	Renforcement de la coopération entre les chefs des unités anti-terroristes	Réunions		Présidence/Task Force des Chefs de Police	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La première réunion a eu lieu le 15/10/01</li> <li>- Réunion Task Force Chefs de Police 30-31/10/01 est parvenue à un accord sur une série de propositions (doc. 13747/01)</li> <li>- Les recommandations en matière de terrorisme ont été discutées au Groupe de travail "Terrorisme" du 15/11/01 et au CATS des 22-23/11/01</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les propositions en ce qui concerne le renforcement de coopération établies par le PCTF seront intégrées dans un nouveau document qui devra être examiné par, entre autres, le Groupe de Terrorisme (ENFOPOL (2000)73 REV 2 and 141 REV 1)</li> <li>- Réunion de la TFCP les 9-10/4/02</li> </ul>
29.	Renforcement de la coopération entre les magistrats anti-terroristes	Réunions	Sans délai	Pro-Eurojust	Suite à une première réunion du 10/10/01, des contacts réguliers ont eu lieu entre magistrats anti-terroristes, par l'intermédiaire de Pro Eurojust	

	<b>OBJECTIF</b>	<b>MOYENS/ INSTRUMENTS</b>	<b>DÉLAI</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>PROGRÈS DÉJÀ RÉALISÉS</b>	<b>TRAVAUX À VENIR</b>
30.	Meilleure coopération et meilleur échange d'informations entre tous les services de renseignement	Réunions régulières des chefs des services de renseignement	Sans délai		Les responsables des services de renseignement se sont réunis à Madrid le 20/02/02 en présence d'un représentant d'Europol	
31.	Renforcement de la coopération entre services de police, y compris Europol et les services de renseignement		Sans délai	Présidence/CATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Discussion méthodologique au CATS le 19/12/01</li> <li>- l'art 4 de la position Commune du 27/12/01 (2001/931/PCSE) prévoit une intensification de la coopération policière et judiciaire notamment par rapport aux terroristes énumérés en annexe</li> </ul>	
32.	Constitution d'une équipe de spécialistes anti-terroristes au sein d'Europol	Décision du Conseil européen de Bruxelles (21/09/2001)	Urgent	États membres/Conseil d'administration d'Europol	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les États membres ont envoyé des spécialistes tant des services de police ou de renseignement à Europol. Equipe opérationnelle en novembre 2001</li> <li>- Le chef de l'équipe a fait rapport au groupe de travail "Terrorisme" le 30/1/02</li> </ul>	Rapport au Conseil en avril 2002 sur les progrès accomplis et les problèmes rencontrés

	<b>OBJECTIF</b>	<b>MOYENS/ INSTRUMENTS</b>	<b>DÉLAI</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>PROGRÈS DÉJÀ RÉALISÉS</b>	<b>TRAVAUX À VENIR</b>
33.	Constitution d'une ou plusieurs équipes conjointes d'enquête <i>Voir aussi point 22.</i>		Sans délai	États membres (police, magistrats/services de renseignement)/Euro-pol/Pro-Eurojust	– Destiné au sein du Groupe de travail Terrorisme le 30/01/02 – Séminaire à Madrid, les 27-28/2/02	Initiative de la Présidence espagnole sur les équipes conjointes en matière policière
34.	Meilleure coordination entre Euro-pol/Pro-Eurojust et la Task Force des chefs de Police		Sans délai	CATS	Première discussion au CATS les 17-18/1/02 sur base du rapport établi par les responsables des 3 institutions (doc 15389/01)	Président Eurojust et Directeur Euro-pol exposeront point de vue au CATS
35.	Accélération du raccordement du RJE au réseau électronique sécurisé VPN		Sans délai	Secrétariat général du Conseil	Examen technique en cours par les services du SGC. Projet pilote en cours	
36.	Actualisation du répertoire des compétences d'Euro-pol	Mise en œuvre d'une action commune	Sans délai/permanent	Euro-pol/Conseil	– Lettre de la Présidence au directeur d'Euro-pol le 9/10/01 – Rapport d'Euro-pol au Conseil JAI des 6-7/12/01	
37.	Élargissement éventuel de l'accès du SIS à d'autres services publics		Sans délai	Conseil	– Premiers débats au Conseil/COMIX les 6-7/12/01 – Accord au Conseil JAI des 6-7/12/01 sur les nouvelles fonctionnalités du SIS II	Développement d'accords politiques au sein du Groupe de travail SIS (et éventuellement acte législatif)



	<b>OBJECTIF</b>	<b>MOYENS/ INSTRUMENTS</b>	<b>DÉLAI</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>PROGRÈS DÉJÀ RÉALISÉS</b>	<b>TRAVAUX À VENIR</b>
38.	Peer évaluation des dispositifs nationaux de lutte contre le terrorisme <sup>1</sup>		Rapport d'évaluation avant fin 2002	Conseil/Secrétariat général du Conseil	Recrutement de deux experts nationaux en cours	
39.	Inventaires des mesures nationales et plans d'alerte		Urgent	Groupe de travail "Terrorisme" et Task Force des Chefs de Police	– Réunion Task Force des Chefs de Police les 30 et 31/10/01 – Rapport au Conseil JAI des 6-7/12/01	Le rapport établi par Europol sera présenté prochainement au Conseil
40.	Transmission du rapport TE-SAT au Parlement européen		6-7/12/01	Conseil		Rapport à soumettre au PE - Sera soumis à l'approbation du Conseil prochainement (note point "I" COREPER/Conseil, voir doc 5759/1/02)
41.	Intensification de la coopération et harmonisation des législations en matière d'armes et d'explosifs		Sans délai	Commission/Conseil	Recommandations annexées au doc. 10564/2/01 REV 2, qui a été présenté au Conseil du 28/1/02	Initiative à prendre par la Commission avant mars 2002
42.	Renforcement des contrôles aux frontières extérieures	Rapport	Conseil des 6-7/12/01	Présidence/États membres/Task Force des chefs de Police / Services d'immigration	– Opération HIGH IMPACT 2-3/10/01 – Rapport au Conseil JAI des 6-7/12/01 (docs 14570/01 et 14181/01)	
43.	Recours coordonné à l'article 2(2) de la convention Schengen (rétablissement des contrôles aux frontières)		Sans délai	Conseil	– Premier examen au sein du Groupe de travail terrorisme le 26/10/01 – Le CATS du 23/11/01 a approuvé une définition de la menace terroriste d'une gravité exceptionnelle	Commission à faire des propositions concernant l'article 2(2)

<sup>1</sup> Voir dans ce cadre la lettre envoyée le 26/9/01 à ses collègues par le Représentant permanent de l'Allemagne demandant d'être informé des mesures et plans politiques généraux arrêtés par chaque État membre en matière de lutte contre le terrorisme.

	<b>OBJECTIF</b>	<b>MOYENS/ INSTRUMENTS</b>	<b>DÉLAI</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>PROGRÈS DÉJÀ RÉALISÉS</b>	<b>TRAVAUX À VENIR</b>
44.	Établissement d'un réseau d'échange d'informations concernant les visas délivrés		Sans délai	Commission	Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur le développement du Système d'Information Schengen II (doc. 5472/01)	À part des travaux qui sont réalisés au Conseil, une étude de faisabilité, préparée en association avec les EM, sera réalisée. Cette étude couvre des aspects techniques financiers et d'organisation du développement et de l'installation du SIS II.
45.	Meilleure alimentation du SIS en signalements (articles 95, 96 et 99)		Sans délai	États membres	Un débat s'est engagé sur l'ensemble des nouvelles fonctionnalités y compris la qualité des données et l'actualisation du système	Développement d'accords politiques au sein du groupe de travail SIS et SIRENE (évent. acte législatif) et discussion proposition Présidence d'amélioration technique
46.	Sécurité intérieure et respect des obligations internationales en matière de protection des droits fondamentaux	Document de travail	Urgent	Conseil/Commission	Commission a adopté un document de travail sur les liens entre le respect de sécurité intérieure et le respect des obligations internationales en matière de protection des droits fondamentaux	

	<b>OBJECTIF</b>	<b>MOYENS/ INSTRUMENTS</b>	<b>DÉLAI</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>PROGRÈS DÉJÀ RÉALISÉS</b>	<b>TRAVAUX À VENIR</b>
47.	Renforcement de la coopération dans le domaine de la protection civile et de la santé	Programme visant à améliorer la coopération entre les États membres  Désignation d'un coordinateur européen pour les actions de protections civile		Commission, Conseil, États membres: DG de la protection civile	Le COREPER du 14/11/01 a chargé différents comités et groupes de faire des contributions, dont plusieurs ont déjà été transmises (groupes Environnement, Santé, CIVCOM, Protection civile et Recherche. Le Comité militaire continue ses travaux).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le COREPER s'est réservé l'examen du profil du coordinateur et d'une éventuelle agence</li> <li>- Présidence a présenté au groupe PROCIV un projet de Résolution sur un programme de travail pour améliorer la coopération dans l'Union en matière de protection face aux attaques terroristes, bactériologiques, chimiques et nucléaires</li> </ul>
48.	Renforcement des normes de sécurité dans les aéroports et dans les avions <i>p.m. voir point 64</i>		Urgent	Conseil/États membres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition de règlement établissant des règles communes dans le domaine de la sûreté aérienne civile</li> <li>- La délégation autrichienne a présenté des propositions</li> </ul>	Inscrire le point à la prochaine réunion de la Task Force des chefs de Police et contacts étroits avec la filière transports
49.	Extension des mécanismes d'échange d'informations automatiques entre les Financial Intelligence Units (FIUs)		Urgent	Conseil	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion opérationnelle des chefs des FIU's le 12/10/01</li> <li>- Réunion du groupe informel d'experts FIU en marge du GMD des 20/09/01 et 9/11/01</li> </ul>	Une réunion avec les chefs des FIU's est prévue sous présidence espagnole.

<sup>1</sup> Voir également le point 24.

OBJECTIF	MOYENS/ INSTRUMENTS	DÉLAI	RESPONSABLES	PROGRÈS DÉJÀ RÉALISÉS	TRAVAUX À VENIR
<b>MESURES DE COOPÉRATION AVEC LES ÉTATS-UNIS EN MATIÈRE JAI</b>					
<i>N.B.: Une délégation composée de responsables du Ministère de l'intérieur, y compris Sûreté de l'État et office des étrangers, du Ministère de la Justice, de la Police des Présidences actuelles et à venir, de la Commission, du Secrétariat général du Conseil, d'Europol et de Pro-Eurojust s'est rendue à Washington le 18 octobre 2001 pour discuter des modalités de mise en œuvre des mesures décrites ci-après. Lors de cette mission aux États Unis, l'ensemble de ces point a été abordé</i>					
<i>Des dispositions d'ordre pratique ont été prises (désignation de personnes de contact, participation de délégués US à certaines réunions, propositions concrètes de coopération entre services, envoi de documents décrivant les différents aspects des problèmes aux fins d'examen, notamment dans le domaine de la protection des données.</i>					
50. Évaluation de la menace terroriste dans tous ses aspects	Rencontres/contacts	Urgent	Europol/Conseil		Plusieurs points de contact ont été identifiés: – Troïkas conjointes COTER/groupe de travail "Terrorisme" deux fois par semestre – L'équipe de spécialistes anti-terroristes constituée au sein d'Europol doit collaborer étroitement avec ses homologues américains
51. Coopération EU/US accrue dans les enceintes internationales compétentes	Rencontres/contacts	En continu	Conseil/États membres	Discussion à la réunion informelle JAI (Madrid le 8/2/02)	Suivi par COTER et par les instances du dialogue transatlantique

	<b>OBJECTIF</b>	<b>MOYENS/ INSTRUMENTS</b>	<b>DÉLAI</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>PROGRÈS DÉJÀ RÉALISÉS</b>	<b>TRAVAUX À VENIR</b>
52.	Pression sur les pays dont les systèmes bancaires facilitent la levée et le transfert de fonds susceptibles de financer le terrorisme	Contact diplomatiques	En continu	Conseil/États membres/Commission	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lors de la réunion de Washington (29 et 30/10/01) le GAFI, étendant son mandat à la lutte contre le financement du terrorisme, a adopté 8 recommandations de coordination</li> <li>- Réunion de coordination des EMs à Hong Kong le 28/1/02</li> </ul>	<p>Suivi par les Conseils ECOFIN et JAI des travaux du GAFI</p> <p>Élaboration de positions commune de l'UE au GAFI</p> <p>Réunion du GAFI (Rome, 7-8/5/02) discutera la révision des 40 recommandations GAFI, y compris le financement du terrorisme. La réunion plénière du GAFI (19-21/6/02) examinera la mise en application des 8 recommandations spéciales</p>
53.	Mise en commun des bonnes pratiques dans le domaine de la lutte contre le terrorisme	Contact	Sans délai	États membres	Mandat donné à la Task Force des chefs de Police	Réunion de la Task Force chefs de Police à Madrid le 15/04/02

	<b>MOYENS/ INSTRUMENTS</b>	<b>DÉLAI</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>PROGRÈS DÉJÀ RÉALISÉS</b>	<b>TRAVAUX À VENIR</b>
54. Intensification de la coopération entre Europol et les Law Enforcement Agencies américaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopération informelle</li> <li>- Accord sans échange de données</li> <li>- Négociation d'un accord</li> </ul>		Europol/Conseil	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature de l'accord entre Europol et les EUA le 6/12/01 (hors données personnelles)</li> <li>- Accord du Conseil donné le 6/12/01 au Directeur d'Europol d'entamer la négociation de l'accord avec les EUA (avec échanges de données personnelles)</li> <li>- Développement d'un projet commun Europol/FBI sur les moyens utilisés par les auteurs des attentats du 11/9/01 (doc. commun Europol/FBI sera disponible en avril.</li> <li>- Nomination d'un agent du FBI auprès d'Europol (depuis 1/2/02)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évt. Rencontres groupe ad hoc/US (FAA)</li> <li>Désignation en avril de deux officiers de liaison d'Europol à Washington</li> </ul>
55. Intensification de la coopération en matière d'entraide pénale	Accord UE/US basé sur l'article 38 TUE	Sans délai	Présidence/Conseil	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contact informel avec les États Unis le 11/2/02</li> <li>- Conseil JAI 28/2/02</li> <li>Le Conseil est convenu d'adopter le mandat de négociation, si possible, lors de sa réunion du 25/4/02</li> </ul>	

	<b>OBJECTIF</b>	<b>MOYENS/ INSTRUMENTS</b>	<b>DÉLAI</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>PROGRÈS DÉJÀ RÉALISÉS</b>	<b>TRAVAUX À VENIR</b>
56.	Coopération intensifiée entre Pro-Eurojust/ Eurojust et des magistrats américains spécialisés dans la lutte anti-terroriste	Contacts	Sans délai	Pro-Eurojust	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite de 3 membres de Pro-Eurojust à Washington le 19/11/01</li> <li>- Nomination d'un point de contact US pour Eurojust</li> <li>- Réunion régulières entre Eurojust et le point de contact US</li> </ul>	
57.	Intensification de la coopération avec les États-Unis dans le domaine de l'immigration illégale, des visas et des faux documents	Contacts	Sans délai	Comité stratégique (SCIFA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe ad hoc d'experts les 10-11/12/01 auprès de la Commission a formulé des propositions concrètes, qui ont été débattues au SCIFA lors de sa réunion des 28-29/1/02</li> <li>- Rencontre avec EUA le 8/2/02 à Madrid dans le cadre du dialogue transatlantique</li> <li>- Adoption par le Conseil (JAI) d'un plan d'action contre l'immigration illégale le 28/2/02</li> </ul>	Rencontre SCIFA/EUA avril 2002

	<b>OBJECTIF</b>	<b>MOYENS/ INSTRUMENTS</b>	<b>DÉLAI</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>PROGRÈS DÉJÀ RÉALISÉS</b>	<b>TRAVAUX À VENIR</b>
58.	Mesures à l'encontre des juridictions et territoires non coopératifs identifiés par le GAFI et élargissement des actions du GAFI pour inclure la lutte contre le financement du terrorisme Meilleure coordination entre États membres	Coordination au sein du GAFI  Mise en œuvre par les États membres des 40 recommandations du GAFI sur le blanchiment		Conseil/États membres	<p>– Conseil conjoint JAI/ECOFIN a décidé le 16/10/01 que les États membres prendraient une série de contre-mesures communes (doc. 12665/01)</p> <p>– Réunion plénière du GAFI à Washington les 29-30/10/01 (au cours de laquelle le mandat GAFI a été étendu au financement du terrorisme). Décision de procéder à partir du juin 2002 à l'identification des juridictions ne combattant pas le financement du terrorisme</p> <p>– Examen du modèle d'accord-type d'entraide pénale par le CATS (17/1/02) et COREPER (31/1/02) en vue de son approbation par le Conseil JAI</p>	<p>– Réunion du GAFI à Paris du 19 au 21/6/02</p>
<b>CONSEIL ECOFIN</b>						
59.	Éventuels délits d'initiés liés aux attentats du 11/9/01				Rapport soumis au Conseil ECOFIN le 16/10/01  Le Comité européen des Régulateurs des Valeurs mobilières poursuit ses investigations	



	<b>OBJECTIF</b>	<b>MOYENS/ INSTRUMENTS</b>	<b>DÉLAI</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>PROGRÈS DÉJÀ RÉALISÉS</b>	<b>TRAVAUX À VENIR</b>
60.	Prévention de l'utilisation du système financier pour le blanchiment de l'argent	Directive	15/6/03	États membres	Directive adoptée en novembre 2001	Transposition dans les États membres
61.	Mesures contre les opérations d'initié et les manipulations de marché (abus de marché)	Directive	Sans délai	Conseil/Parlement européen	Examen en cours au niveau du groupe de travail Orientation générale dérogée par le Conseil du 13/12/01	
62.	Établissement de critères minimaux de transparence des divers types d'entités juridiques (notamment les fiduciaires, trusts et fondations), afin de donner les moyens de mieux identifier les ayants droit économiques	Définition de priorités et de mesures	Avant la fin de l'année	Commission/Conseil	Conseil a pris acte du rapport de la Commission	La Commission fera prochainement des propositions pour de possibles actions prioritaires

### CONSEIL TRANSPORTS/TÉLÉCOMMUNICATIONS

63.	Adoption de normes en matière de sûreté aérienne dans les domaines déjà identifiés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement pour les contrôles à terre dans les aéroports de l'Union (Première partie des travaux du Groupe ad hoc pluridisciplinaire)</li> <li>Coopération internationale au sein de l'OACI</li> <li>Renforcement des normes de sûreté</li> </ul>	Conseil 6-7/12/01	Conseil/Parlement  États membres  Commission	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Position commune arrêtée par le Conseil le 29/1/02 et transmise au PE</li> <li>- Conférence de l'OACI sur la sûreté (19-20/2/2002) : mise en place de mécanismes d'audit obligatoires, engagement des États membres à financer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PE prendra position sur Position Commune du Conseil (deuxième lecture).</li> <li>- Adoption par le Conseil de l'OACI de normes plus sévères (accès au cockpit)</li> <li>Poursuite des travaux d'experts sur des points déjà identifiés</li> </ul>
-----	---	---	-------------------	--	--	--

	<b>OBJECTIF</b>	<b>MOYENS/ INSTRUMENTS</b>	<b>DÉLAI</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>PROGRÈS DÉJÀ RÉALISÉS</b>	<b>TRAVAUX À VENIR</b>
64.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mesures additionnelles de sûreté dans l'aviation civile</li> <li>a) mesures pouvant être mises en œuvre rapidement, y compris dans le contexte de la coopération avec les EUA pour un régime commun de sûreté</li> <li>b) recommandations pour des travaux ultérieurs</li> </ul>	Groupe ad hoc pluridisciplinaire en coopération avec CEAC	mars 2002	Commission/Présidence	– La Commission a formulé des propositions législatives suite aux conclusions du Conseil du 7/12/01.	
65.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Situation économique du secteur aérien, notamment</li> <li>– Compensation des pertes à la suite de la fermeture de l'espace aérien américain et israélien (11-14 sept.)</li> <li>– Prise en charge du surcoût des assurances</li> </ul>	Aide d'État/examen par la Commission	Sans délai  jusque fin mars 2002	Commission/États membres	Conclusions Conseil Transports 16/10/01 Échange de lettres Commission/EUA sur la préoccupation de l'UE concernant les pratiques prédatrices américaines et suisses Conclusions Conseil ECOFIN (4/12/01) et Transports (7/12/01)	Monitoring par la Commission
66.	Renforcement de la coopération internationale en vue d'une sûreté accrue au niveau mondial	OACI	Conseil OACI juin 2002	Commission/Conseil/États membres	Conférence ministérielle/haut niveau OACI (19-20/2/02, Montréal) reconnaissant que sûreté de l'aviation reste responsabilité des États a décidé un Plan d'Action avec programme d'Audit de contrôle de mise en œuvre des mesures de sûreté. Les EMS se sont engagés à participer au financement de l'Audit	Travaux ICAO pour: – développement plan d'action – notamment élaboration d'une norme internationale concernant la sûreté du cockpit – mise en place programme d'Audit

	<b>OBJECTIF</b>	<b>MOYENS/ INSTRUMENTS</b>	<b>DÉLAI</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>PROGRÈS DÉJÀ RÉALISÉS</b>	<b>TRAVAUX À VENIR</b>
67.	Renforcement des normes de sûreté dans le domaine des transports maritimes – Obligation d'emport d'un système d'information automatique sur tous les navires (mise en œuvre anticipée) – développement de plans de sûreté pour les navires – extension des règles de sûreté dans les ports	Amendements à la Convention SOLAS de l'OMI et son extension pour couvrir les ports	– MSC 75, 15-24/5/02, Londres	États membres (coordonnés au niveau du Conseil)	Large accord entre États membres sur les principes généraux de l'action à mener au sein de l'OMI (entre autres intersession MSC, 11-15/2/02, Londres)	Coordination à Bruxelles et à Londres pour MSC 75
68.	Mesures additionnelles de sûreté dans le domaine des transports maritimes – force juridique à certaines mesures non contraignantes à l'OMI (Circ. 443)	Proposition de législation communautaire	proposition attendue au cours du 2ème semestre 2002	Commission		En fonction des travaux à l'OMI
69. <sup>1</sup>	Assurer un équilibre entre protection données et efficacité policière	Directive concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques	Sans délai	Commission/Conseil/Parlement	Adoption de la position commune par le Conseil Transports/Télécommunications le 25/1/02	Suite de la procédure de codécision

=====

<sup>1</sup> Voir également le point 24.